



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/04/2021

Dossier complet le :

30/04/2021

N° d'enregistrement :

F-032-21-C-0061

1. Intitulé du projet

Remplacement de l'aqueduc de Bouconvillers (60)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF RESEAU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MATHIEU Phuong Hoa chef de groupe PO PSL

RCS / SIRET

4 1 2 2 8 0 7 3 7 2 0

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
5. Infrastructures ferroviaires (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures ferroviaires doivent être étudiés au titre de cette rubrique). 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	-Le projet consiste à aménager un nouvel aqueduc ferroviaire. -Le projet prévoit de procéder à la dérivation d'un cours d'eau MAIS sur une longueur inférieure à 100 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nature du projet consiste à remplacer l'aqueduc de Bouconvillers situé au Pk 49+142 de la ligne de St-Denis à Dieppe (330 000). La réhabilitation de l'ouvrage actuel étant techniquement très complexe, l'opération prévoit de créer un nouvel ouvrage. Celui-ci sera positionné au sud de l'aqueduc actuel, à une distance minimale de 15 mètres, avec les mêmes caractéristiques que l'ouvrage existant. Cette solution nécessite cependant une déviation définitive du cours d'eau et un comblement de l'ancien aqueduc.

4.2 Objectifs du projet

Selon le dernier procès-verbal d'inspection (PVID) datant du 26 novembre 2015, l'état de cet ouvrage est décrit comme étant moyen. De nombreuses fissures et fractures en intrados de la voûte ont été constatées ainsi qu'un bombement de 12 centimètres avec déplacement et une zone de sons creux. L'état du radier actuel reste cependant inconnu. Pour des impératifs de sécurité et pour maintenir l'exploitation de la ligne, cet aqueduc doit être remplacé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Des travaux préparatoires seront réalisés avant de procéder aux travaux. Ils permettront d'aménager l'accès à la zone de préfabrication pour pouvoir, par la suite, procéder à l'aménagement de la zone de préfabrication. Cela sera suivi de la préfabrication du cadre en béton armé, puis de la création de plateformes provisoire pour la réalisation des micropieux. Enfin, les travaux préparatoires seront achevés par la mise en place provisoire des câbles et par la création de massifs d'appuis sur micropieux pour la grue. La mise en place des dispositions provisoires pour la suspension des câbles et la réalisation des micropieux se feront de nuit pendant la semaine au cours d'une interruption totale des circulations (ITC).

Une ITC de 54 heures au cours d'un week-end en 2022 sera nécessaire pour la mise en place de l'ouvrage. Les travaux débuteront par le ripage (ou dépose) de la caténaire située sur la zone d'aménagement, puis par l'extraction des voies de chemin de fer et du terrassement de la plateforme. Cela sera suivi de la mise en place du cadre en béton armée à la grue puis de la remise des voies de chemin de fer et de la pose des câbles en définitif.

Suite à la création du nouvel ouvrage, des travaux de finitions seront réalisés afin de procéder à la démolition des constructions provisoires, au détournement du cours d'eau ainsi qu'au busage et au comblement de l'ouvrage existant. Le débit du cours d'eau à dévier sera déterminé suite à l'étude hydraulique en phase APO.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les conditions d'exploitation futures de l'ouvrage seront identiques aux conditions d'exploitation actuelles.

Après la phase travaux la vie reprendra ses droits sur le site, le "nouveau méandre" du ruisseau sera recolonisé par les espèces déjà présentes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève de la colonne "Projet soumis au cas par cas" du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'environnement. Un dossier loi sur l'eau sera probablement nécessaire, le seuil d'autorisation ou de déclaration reste à définir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Viaduc reconstruit : 12,30m de longueur et 1,90m de hauteur Déviation du cours d'eau : sur plus de 15m minimum	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 55' 53 "E Lat. 49° 10' 33 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'établissement de l'ouvrage ainsi que la zone de préfabrication du projet sont situées sur une ZNIEFF de type I qui se nomme « Vallées de la Viosne et de l'Arnoye » (220013802).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'APB la plus proche du site d'étude se nomme "Bois De La Brume Et Mare De Tornibus" (FR3800016). Elle se situe à 15 km du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé en bordure du Parc Naturel Régional du "Vexin français" (FR8000030) mais n'a aucune emprise sur cette zone.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'insère au sein d'un territoire couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : le PPBE du département de l'Oise dont la 2ème échéance a été approuvée le 18/02/2015. La 3ème échéance est actuellement en cours de projet. Toutefois, il ne fait pas partie d'une zone concernée par une nuisance sonore.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est l'église Saint-Étienne de Bouconvillers, située à environ 2 km du site d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans une zone de prélocalisation des zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'étude est soumis à aucun PPRN ou PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas exposé à des sites pollués ou potentiellement pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve dans une zone de la nappe de l'Albien qui se situe à -410 mètres de profondeur.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suite à des demandes auprès de l'ARS il apparaît que le site d'étude ne se trouve dans aucun périmètre AEP
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude est compris dans le site inscrit du "Vexin français".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se situe à 1 km du site Natura 2000 "Sites chiroptères du Vexin français" (FR1102015).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifie un tronçon du cours d'eau de la Viosne, par conséquent sa nappe d'accompagnement pourra évoluer. Notons que ce cours d'eau va être dévié sur une longueur inférieure à 100m, les conséquences semblent donc être minimales.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet assurera l'équilibre entre le déblai et le remblai du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet assurera l'équilibre entre le déblai et le remblai du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif de procéder au déplacement du cours d'eau sur une distance de plus de 15m afin que celui-ci puisse passer au-dessous du futur aqueduc, créant une perturbation temporaire du milieu. Le projet prévoit de rétablir les corridors, avec une petite passerelle pour la faune terrestre. La séquence ERC sera mise en œuvre.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des inventaires faune/flore/habitats y compris sur le milieu aquatiques seront réalisés sur l'année 2021. En fonction de ces relevés il sera analysé l'impact potentiel sur les sites Natura 2000 les plus proches. La séquence ERC sera mise en place pour éviter tout impact sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude étant localisé au sein d'une ZNIEFF de type I, les impacts potentiels sur le site seront déterminés à la suite des inventaires faune/flore/habitats. La séquence ERC sera mise en place pour éviter tout impact sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est localisée dans une zone sensible nommée « Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles cours d'eau et submersion marine de plus d'un hectare ». Elle est ainsi sujette au risque de remontée de nappe phréatique. Les terrains de l'opération sont exposés à un risque moyen de retrait-gonflement des sols argileux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet situé à proximité de la zone d'étude a été recensé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts de la phase travaux du projet sur l'environnement seront évalués à la suite des inventaires faune/flore/habitats. En phase d'exploitation, la nature se développera dans la zone et reprendra son cours. De plus, des aménagements écologiques de type encorbellement et banquettes seront réalisés afin d'assurer la continuité écologique du milieu pour la faune piscicole, semi-aquatique et terrestre.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de remplacement de l'aqueduc de Bouconvillers s'avère nécessaire pour des impératifs de sécurité. Pour des questions techniques, l'opération prévoit de créer un nouvel ouvrage qui présentera les mêmes caractéristiques que l'ouvrage existant, et qui sera positionné au sud de l'aqueduc actuel à une distance d'environ 15 mètres). Les quelques impacts négatifs pressentis sont d'ores et déjà analysés plus précisément par la réalisation d'études/dossiers techniques spécifiques afin de les limiter (Etude faune/flore/zones humides, Etude hydraulique, DLE, etc...). Les travaux seront limités dans le temps (quelques mois) limitant ainsi les incidences potentielles de cette phase sur l'environnement. La réalisation d'une étude d'impact ne saurait apporter de nouveaux éléments d'études utiles à la maîtrise des impacts sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice cas par cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Denis

le, 30/04/2021

Signature





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Note explicative et annexes graphiques

Projet de remplacement d'un aqueduc

Bouconvillers (60)

Mars 2021



Sommaire

1. Préambule	5
2. Présentation du projet.....	5
2.1. Situation	5
2.2. Objectif de l'opération.....	10
2.3. Description du projet	11
3. Présentation des principaux enjeux impacts et mesures envisagés.....	13
3.1. Milieu naturel	13
3.2. Milieu physique	20
3.3. Milieu humain	22
3.4. Nuisances et santé publique	22
4. Effets cumulés avec les autres projets.....	23

Table des figures

Figure 1 : Carte de situation IGN 1/16000 (annexe obligatoire n°2)	6
Figure 2 : Localisation des prises de vue (annexe obligatoire n°3)	6
Figure 3 : Localisation de l'ouvrage actuel – Amont	7
Figure 4 : Localisation de l'ouvrage actuel – Aval	7
Figure 5 : Localisation de l'ouvrage actuel : vue du dessus	8
Figure 6 : Localisation du passage à niveau	8
Figure 7 : Zone d'installation du chantier	9
Source : SCE	9
Figure 8 : Illustration cadastrale – Zone d'installation de chantier et de préfabrication de l'ouvrage (annexe obligatoire n°4)	11
Figure 9 : Coupe longitudinale du futur ouvrage	12
Figure 10 : Localisation du projet par rapport à la ZNIEFF de type I	13
Figure 11 : Localisation du projet par rapport au Parc Naturel régional du Vexin français	14
.....	14
Figure 12 : Localisation du projet par rapport à la zone Natura 2000 (annexe obligatoire n°6) ..	15
Figure 13 : Pré localisation des zones humides	16
Figure 14 : Unité hydrographique de la Viosne	17
Figure 15 : Localisation de la Viosne par rapport au site d'étude	17
Figure 16 : Composantes de la trame verte et bleue du SRCE de Picardie	18
Figure 17 : Cartographie de la présence d'argile dans les sols	20
Figure 18 : Carte du risque de remontée de nappe	21
Figure 19 : Cartographie de la canalisation de matière dangereuse et des ICPE présentes à Bouconvillers	22
Figure 20 : Localisation de la voie ferrée traversant l'aqueduc de Bouconvillers	23

Glossaire

APO	Avant-Projet
HLP	Haut-Le-Pied
ICPE	Installations classées protection de l'environnement
ITC	Interruption Temporaire de Circulation
PNR	Parc Naturel Régional
PVID	Procès-verbal d'inspection
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation

1. Préambule

Le projet de remplacement de l'aqueduc de Bouconvillers (60) se localise sous les voies SNCF à l'Est de la commune, permettant l'enjambement de la Viosne, dans un secteur naturel. Conformément aux rubriques 5 « *Infrastructures ferroviaires (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures ferroviaires doivent être étudiés au titre de cette rubrique).* » et 10 « *Canalisation et régularisation des cours d'eau* » de l'Annexe à l'article R122-2-II du code de l'Environnement relatif aux évaluations environnementales, **le projet est soumis à la procédure d'examen au cas par cas.**

La présente notice, annexée au Cerfa n° 14734*03 de demande d'examen au cas par cas, contient les annexes obligatoires demandées ainsi qu'une synthèse des enjeux, impacts et mesures du projet vis-à-vis des composantes environnementales afin d'aider l'autorité environnementale dans la compréhension du projet.

2. Présentation du projet

2.1. Situation

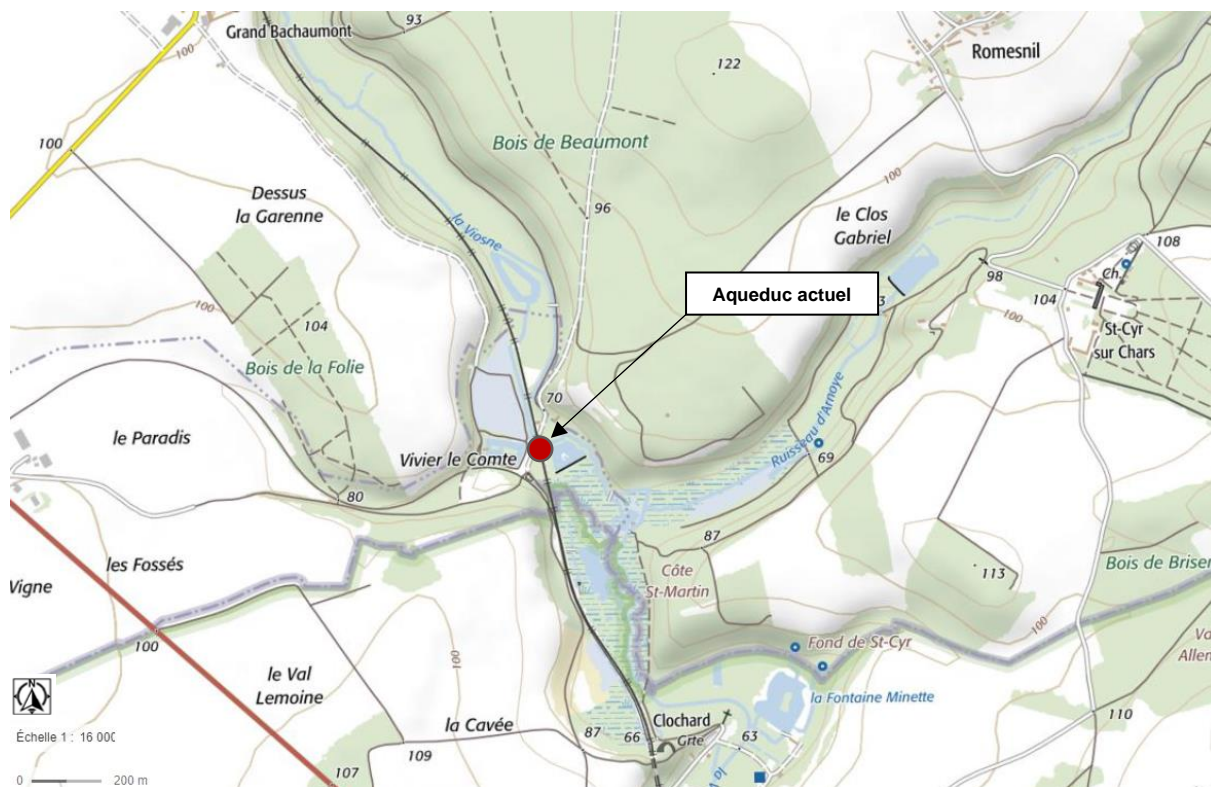
Le site d'étude se localise à l'extrémité Est du village de Bouconvillers, situé dans le département de l'Oise en région Picardie. Il s'étend jusque dans la commune de Lavilletterte à l'Est et jusque dans la commune de Chars au Sud.

Le site d'étude se localise dans un environnement majoritairement agricole et forestier, compris entre le bois de la Folie à l'Ouest et le Bois de Beaumont à l'Est. Il est longé et traversé par la rivière de la Viosne.

Actuellement, l'aqueduc de Bouconvillers situé au Pk 49+142 permet aux deux voies électrifiées de la ligne 330 000 de St-Denis à Dieppe de franchir le cours d'eau de la Viosne. L'ouvrage actuel, et datant de 1873, possède une longueur de 12.30 mètres et une hauteur libre de 1.90 mètres. Cet ouvrage est maçonné en voûte plein cintre et repose sur un radier général de grandes dimensions qui coiffe des pieux en chêne. Le béton du radier est composé de pierres cassées, de sable du pays et de chaux hydraulique.

Selon le dernier procès-verbal d'inspection (PVID) datant du 26 novembre 2015, l'état de cet ouvrage est décrit comme étant moyen. De nombreuses fissures et fractures en intrados de la voûte ont été constatées ainsi qu'un bombement de 12 centimètres avec déplacement et une zone de sons creux. L'état du radier actuel reste cependant inconnu. Pour des impératifs de sécurité, cet aqueduc doit être remplacé.

Figure 1 : Carte de situation IGN 1/16000 (annexe obligatoire n°2)

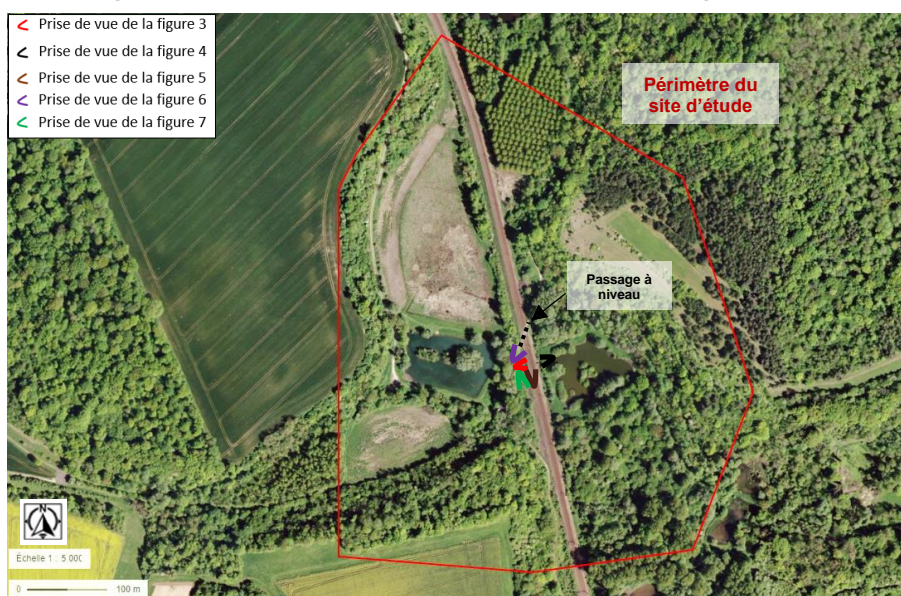


Source : Géoportail

Cette carte correspond à l'Annexe obligatoire n°2 de la demande de cas par cas « Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ».

2.1.1. Reportage photo du site d'étude

Figure 2 : Localisation des prises de vue (annexe obligatoire n°3)



Source : Géoportail

Figure 3 : Localisation de l'ouvrage actuel – Amont



Source : SCE

Figure 4 : Localisation de l'ouvrage actuel – Aval



Source : SCE

Figure 5 : Localisation de l'ouvrage actuel : vue du dessus



Source : SCE

Figure 6 : Localisation du passage à niveau



Source : SCE

Figure 7 : Zone d'installation du chantier



Source : SCE

2.2. Objectif de l'opération

L'objectif du projet est de remplacer l'aqueduc de Bouconvillers. La reconstruction de l'ouvrage actuel étant techniquement très complexe, l'opération prévoit de créer un nouvel ouvrage. Celui-ci sera positionné au sud de l'aqueduc actuel, à une distance minimale de 15 mètres. Cette solution nécessite cependant une déviation définitive du cours d'eau et un comblement de l'ancien aqueduc.

Le nouvel ouvrage aura une section hydraulique équivalente à l'existant. Il sera constitué d'un cadre en béton armé et de lignes d'appui constituées de micropieux.

Des aménagements écologiques de type encorbellement et banquettes seront réalisés afin d'assurer la continuité écologique du milieu pour la faune piscicole, semi-aquatique et terrestre.

2.3. Description du projet

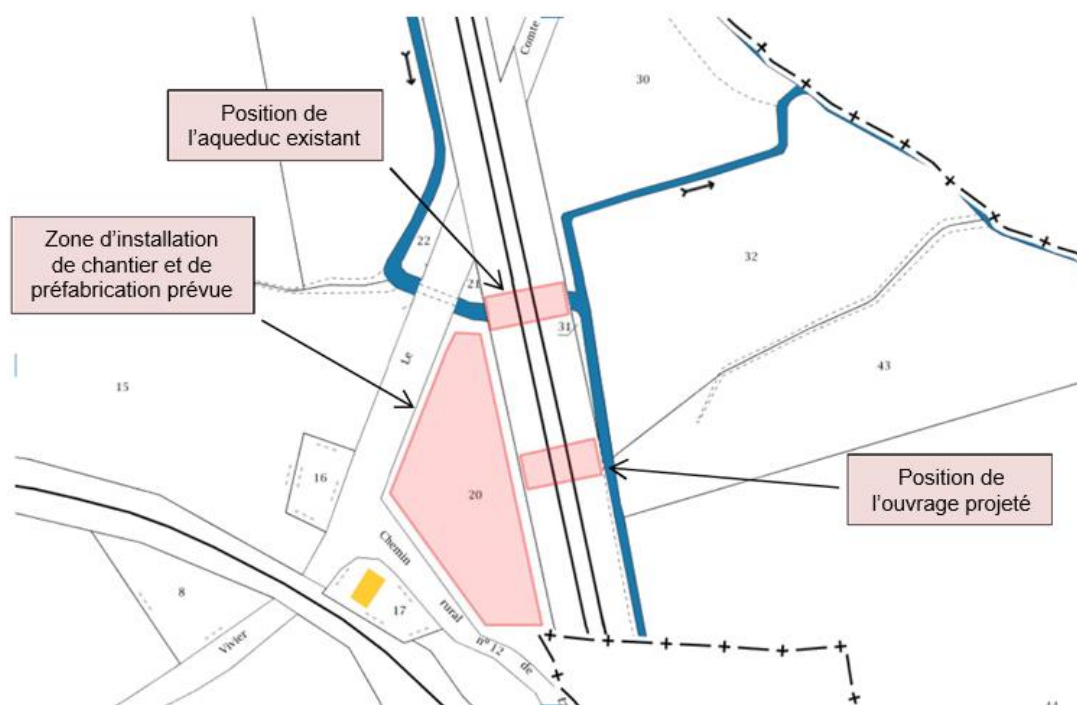
2.3.1. Phase travaux

Des travaux préparatoires seront réalisés avant de procéder aux travaux. Ils permettront d'aménager l'accès à la zone de préfabrication pour pouvoir, par la suite, procéder à l'aménagement de la zone de préfabrication. Cela sera suivi de la préfabrication du cadre en béton armé, puis de la création de plateformes provisoire pour la réalisation des micropieux. Enfin, les travaux préparatoires seront achevés par la mise en place provisoire des câbles et par la création de massifs d'appuis sur micropieux pour la grue. La mise en place des dispositions provisoires pour la suspension des câbles et la réalisation des micropieux se feront de nuit pendant la semaine au cours d'une interruption totale des circulations (ITC).

Une ITC de 54 heures au cours d'un week-end en 2022 sera nécessaire pour la mise en place de l'ouvrage. Les travaux débuteront par le ripage (ou dépose) de la caténaire située sur la zone d'aménagement, puis par l'extraction des voies de chemin de fer et du terrassement de la plateforme. Cela sera suivi de la mise en place du cadre en béton armée à la grue puis de la remise des voies de chemin de fer et de la pose des câbles en définitif.

Suite à la création du nouvel ouvrage, des travaux de finitions seront réalisés afin de procéder à la démolition des constructions provisoires, au détournement du cours d'eau ainsi qu'au busage et au comblement de l'ouvrage existant. Le débit du cours d'eau à dévier sera déterminé suite à l'étude hydraulique en phase APO.

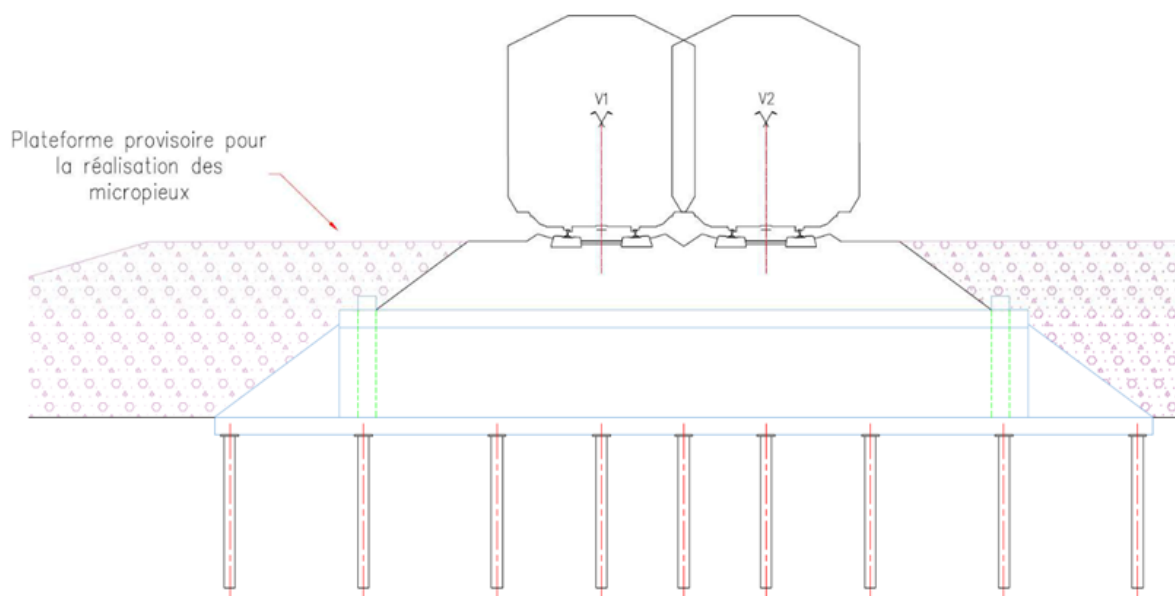
Figure 8 : Illustration cadastrale – Zone d'installation de chantier et de préfabrication de l'ouvrage (annexe obligatoire n°4)



La figure page suivante présente le plan masse du projet. Ce plan correspond à l'**Annexe obligatoire n°4** de la demande de cas par cas « Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°,

22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de

Figure 9 : Coupe longitudinale du futur ouvrage



2.3.2. Phase d'exploitation

Le remplacement de l'ouvrage par un cadre en béton armé ne nécessitera pas de conditions particulières d'exploitation de l'ouvrage. Les conditions d'exploitation futures de l'ouvrage seront identiques aux conditions d'exploitation actuelles. Après la phase travaux, la vie reprendra ses droits sur le site, le "nouveau méandre" du ruisseau sera recolonisé par les espèces déjà présentes.

3. Présentation des principaux enjeux impacts et mesures envisagés

3.1. Milieu naturel

ETAT INITIAL

La zone en projet est majoritairement composée de zones boisées ainsi que de zones agricoles.

Analyse bibliographique préalable

► ZNIEFF

La zone d'établissement de l'ouvrage ainsi que la zone de préfabrication du projet sont situées sur une aire non urbanisée, identifiée comme étant une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I. Celle-ci se nomme « Vallées de la Viosne et de l'Arnoye » (220013802).

Figure 10 : Localisation du projet par rapport à la ZNIEFF de type I



Source : Géoportail

► PNR

Une partie de la zone d'étude se situe dans la Parc Régional du Vexin français (FR8000030). Selon le site du Parc Régional du Vexin français, les objectifs de cette aire protégée sont décrits comme suit : « le Parc naturel régional du Vexin français agit pour une maîtrise de l'urbanisation qui préserve d'une part les bourgs et villages dans leur forme traditionnelle et leur identité architecturale et d'autre part les espaces naturels et agricoles. Il contribue à la préservation des ressources, de la biodiversité et valorise les patrimoines remarquables. Son rôle est déterminant en matière de développement : il se base sur une agriculture économique viable, écologiquement responsable et socialement dynamique, un tissu économique vivant et diversifié, une politique de développement touristique durable et une offre de services d'activités culturelles et de loisirs de proximité ».

Figure 11 : Localisation du projet par rapport au Parc Naturel régional du Vexin français



Source : Géoportail

► **NATURA 2000**

Le site d'étude est localisé à proximité d'une zone spéciale de conservation relevant de la directive « habitat » (ZSC) du réseau Natura 2000. La ZSC la plus proche est nommée « Sites chiroptères du Vexin français » (FR1102015) qui se situe au sud du site d'étude, à environ 700 mètres de celui-ci.

La ZPS la plus proches est à plus de 20 km, il s'agit du site « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » (FR1112012).

Figure 12 : Localisation du projet par rapport à la zone Natura 2000 (annexe obligatoire n°6)



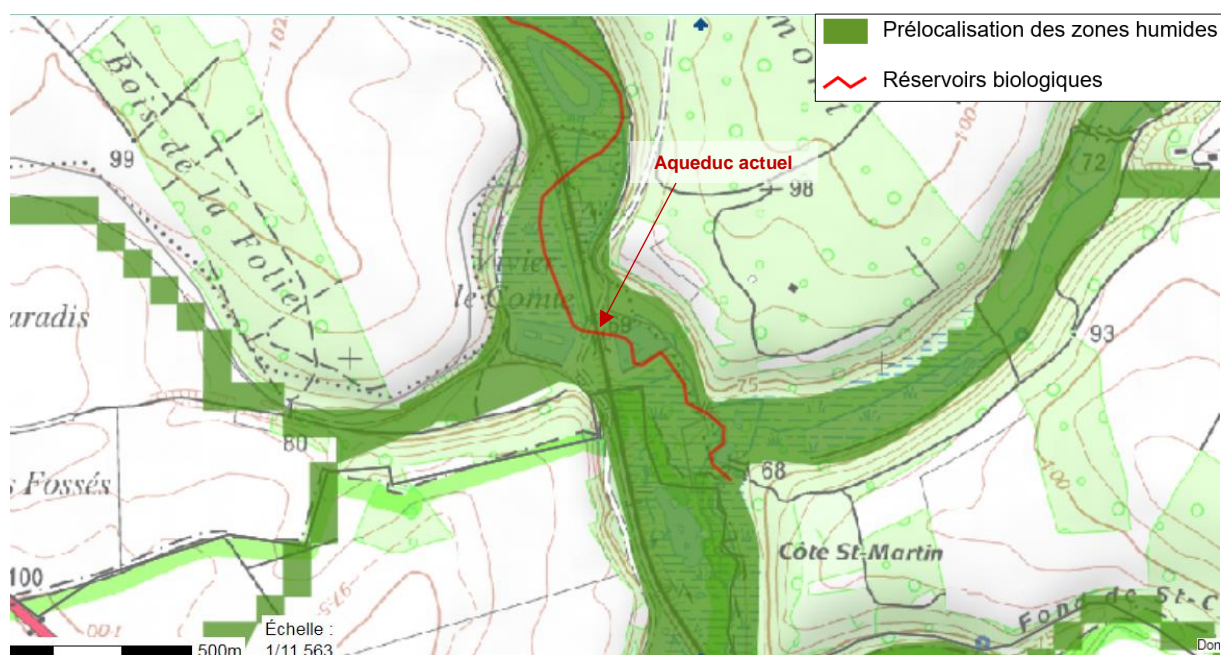
Source : Géoportail

La carte ci-dessus correspond à l'**Annexe obligatoire n°6** de la demande de cas par cas « Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. » Le site du projet n'est pas localisé dans un site Natura 2000, mais cette carte est donnée à titre informative.

► **Zones humides**

Le site d'étude est pressenti comme étant une zone humide et un réservoir de biodiversité. Cette alerte correspond au cours d'eau de la Viosne qui traverse la zone d'étude et qui passe sous les voies de chemin de fer via l'aqueduc qui est à remplacer.

Figure 13 : Pré localisation des zones humides

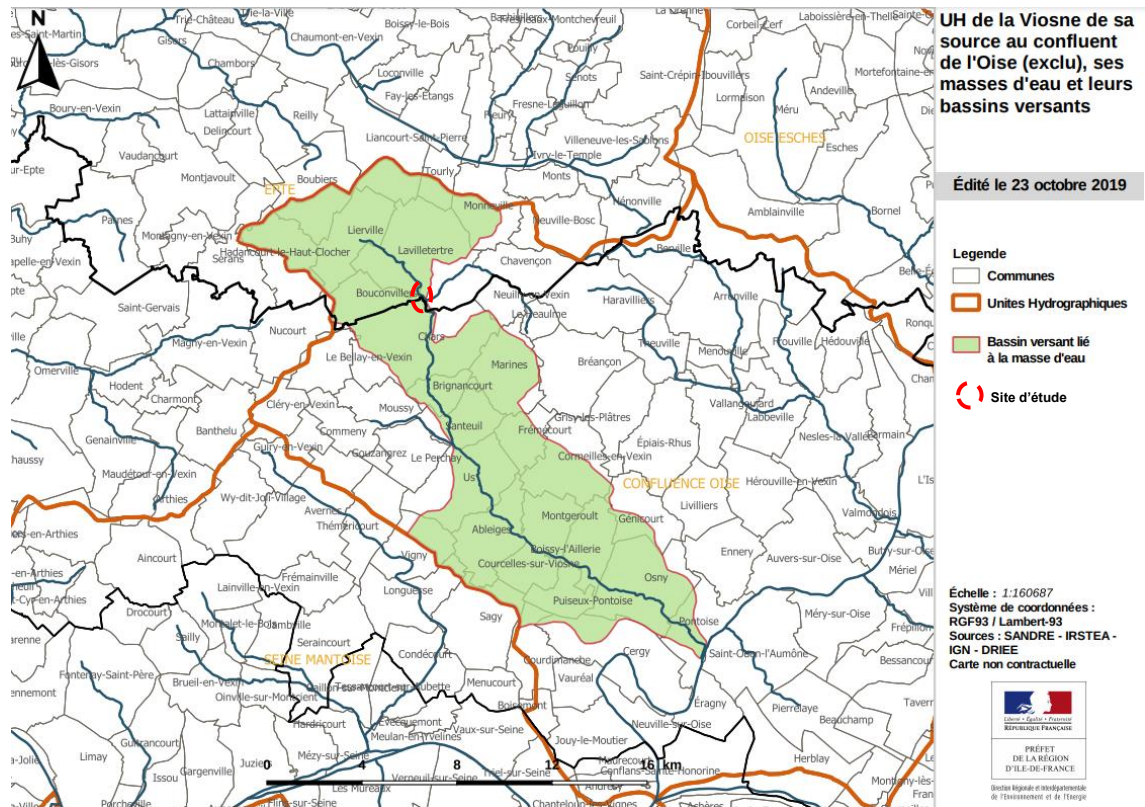


► **La Viosne**

La Viosne est une rivière de plaine, de régime pluvial océanique. Celle-ci prend sa source au lieu-dit « la Fond de Branchu » à Lierville, à environ 97 m d'altitude et se jette 28,8 kilomètres plus loin dans l'Oise à Pontoise. Le cours de la Viosne s'écoule selon une orientation Nord-Sud/Est.

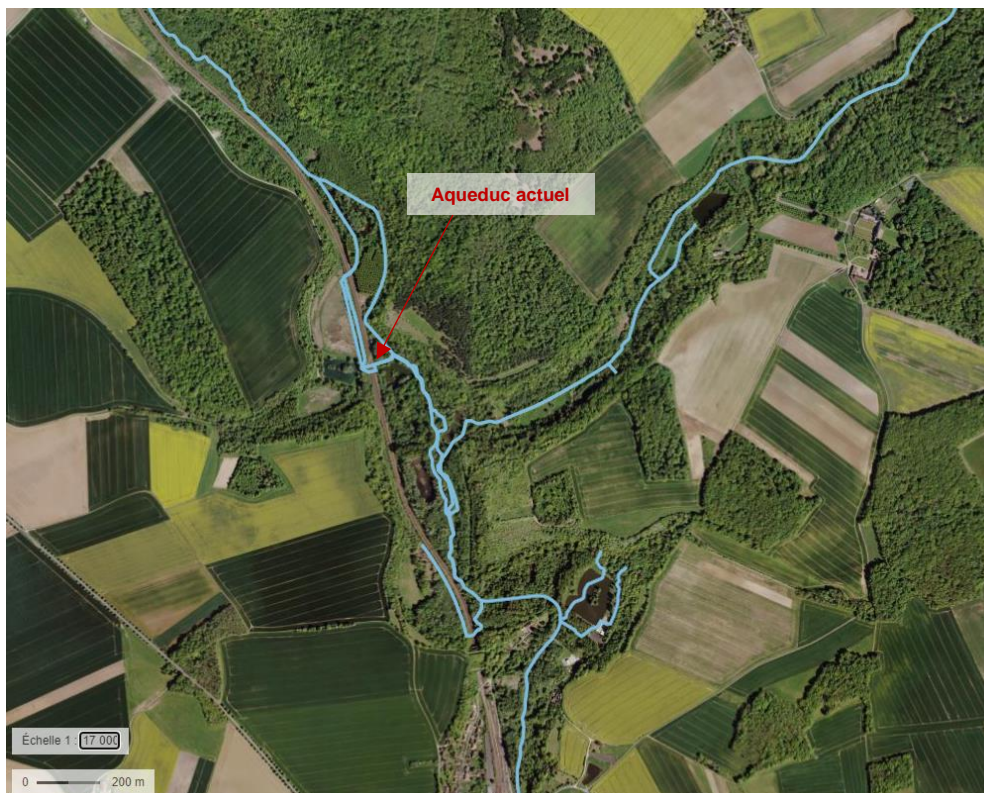
L'agence de l'eau Seine-Normandie a procédé à l'évaluation de l'état écologique de la Viosne en 2019. Il a été mesuré un état écologique moyen du cours d'eau dû à l'état biologique déclassé par l'indice d'Invertébrés Multi-métrique (I2M2) et l'indice de poisson rivière (IPR). L'état chimique mesuré lors de l'étude est rapporté comme étant mauvais avec la présence d'ubiquistes et bon sans la présence d'ubiquiste dû à la présence de fluoranthène et de benzo(a)pyrène dans le cours d'eau. Les objectifs d'état de la Viosne sont d'atteindre d'ici 2027 un bon état écologique du cours d'eau et d'ici 2021 un bon état chimique du cours d'eau avec ubiquistes.

Figure 14 : Unité hydrographique de la Viosne



Source : DRIEE IDF, 2019

Figure 15 : Localisation de la Viosne par rapport au site d'étude



Source : Géoportail

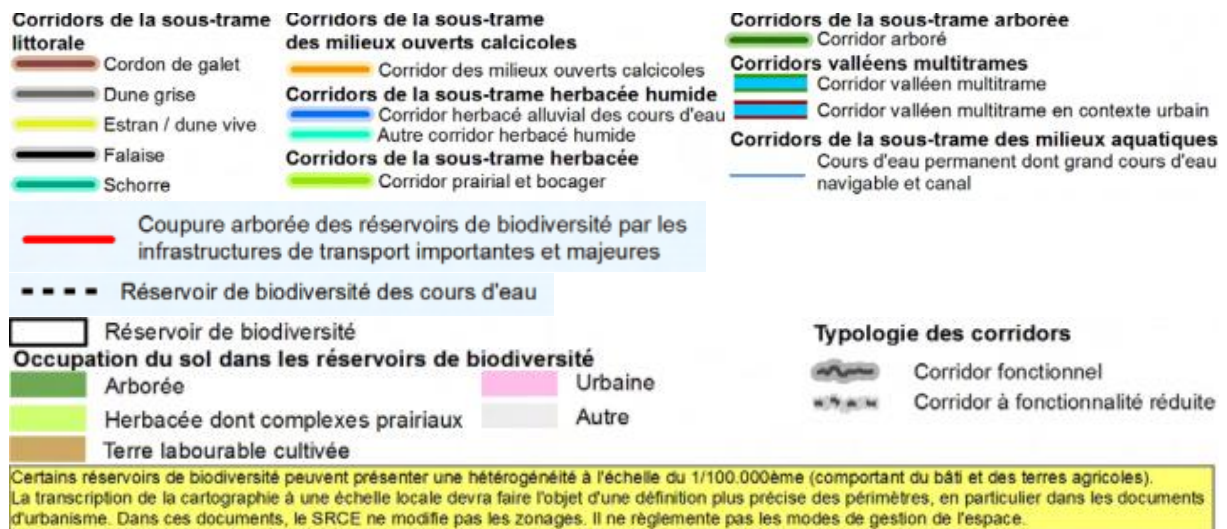
► **SRCE**

Selon le SRCE de Picardie (2015), la zone d'étude est localisée au sein d'un réservoir de biodiversité arboré et au sein d'un réservoir de biodiversité des cours d'eau. La zone est directement concernée par la présence d'un corridor écologique vallée multitrime qui a une fonctionnalité réduite. Enfin, le site d'étude est concerné par une coupure arborée des réservoirs de biodiversité par les infrastructures de transport importantes et majeures en raison du chemin de fer qui traverse la zone.

Figure 16 : Composantes de la trame verte et bleue du SRCE de Picardie



Source : SRCE, Picardie, 2015



Inventaires naturalistes

Il est prévu la réalisation d'inventaire naturalistes sur le site d'étude sur l'année 2021.

Ces inventaires comprennent :

- ▶ 4 passages pour la faune ;
- ▶ 2 passages pour la flore ;
- ▶ 2 nuits de relevés chiroptérologiques ;
- ▶ Des relevés aquatiques,
- ▶ Des sondages pédologiques seront réalisés pour définir la présence de zones humides.

Un passage faune a d'ores et déjà été réalisé en février 2021, et révèle la présence de plusieurs espèces d'oiseaux protégées et patrimoniales en période d'hivernage, à voir si celles-ci restent en période de nidification.

On note que le site présente néanmoins de bonnes potentialités d'accueil pour la faune et la flore.

IMPACTS ET MESURES EN PHASE CHANTIER

Suite aux inventaires Faune/Flore/Habitats, des adaptations de travaux seront probablement à définir, afin d'éviter les impacts. Elles pourront porter sur :

- ▶ La période des travaux ;
- ▶ La phase de défrichage ;
- ▶ La zone de stockage du matériel,
- ▶ La gestion des espèces exotiques envahissantes s'il en est ;
- ▶

IMPACTS ET MESURES EN PHASE EXPLOITATION

L'opération sera l'opportunité de restaurer des continuités écologiques et de favoriser la porosité de la voie ferrée vis-à-vis de la biodiversité.

Les caractéristiques physiques du nouveau ruisseau permettront un bon écoulement de l'eau et d'être transparent vis-à-vis de faune piscicole.

Un encorbellement pourra être aménagé pour permettre le passage de la faune terrestre.

Après travaux, la vie reprendra ses droits sur le site, un suivi écologique pourra être défini pour s'en assurer.

Dans tous les cas la séquence Eviter, Réduire, Compenser sera mis en œuvre.

3.2. Milieu physique

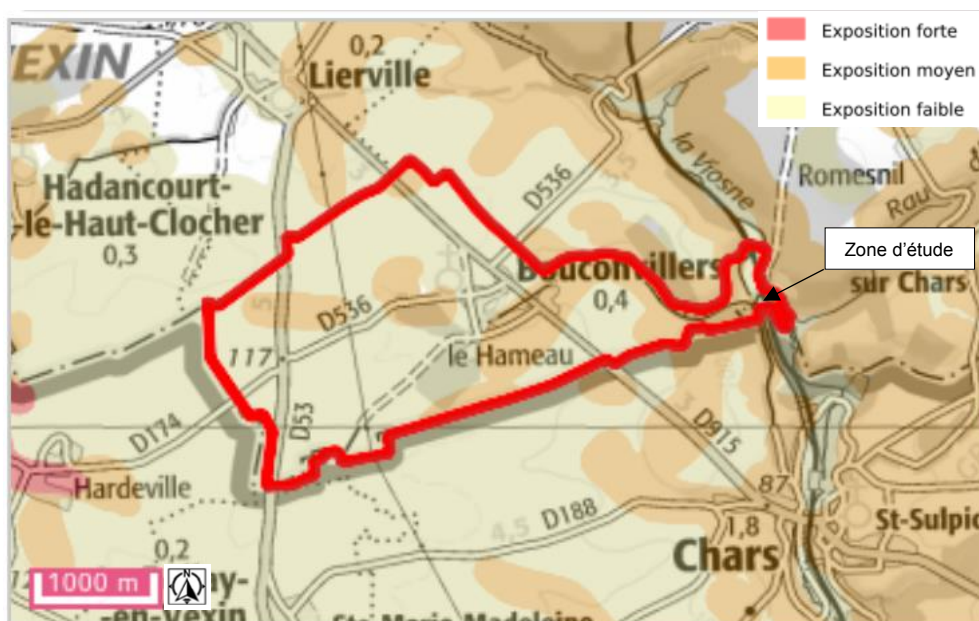
Source : Georisques, développé par le BRGM, février 2020

ETAT INITIAL

► Mouvement de terrain

Les terrains de l'opération sont exposés à un risque moyen de retrait-gonflement des sols argileux. Toutefois la commune de Bouconvillers n'est soumise à aucun plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Figure 17 : Cartographie de la présence d'argile dans les sols

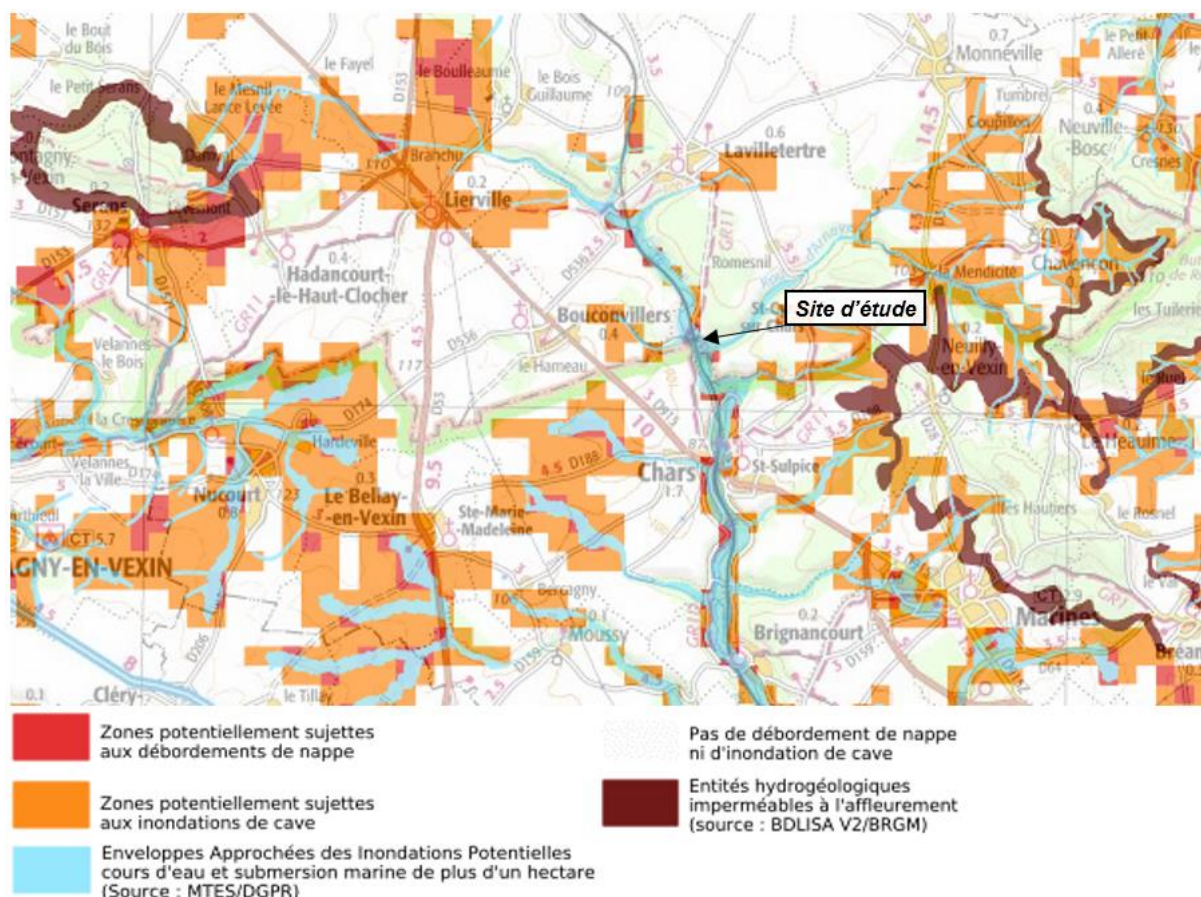


Source : BRGM,2020

► **Inondation**

La zone d'étude est localisée dans une zone sensible nommée « Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles cours d'eau et submersion marine de plus d'un hectare ».

Figure 18 : Carte du risque de remontée de nappe



Source BRGM, 2020

IMPACTS ET MESURES EN PHASE CHANTIER

Des études géotechniques seront réalisées préalablement aux travaux pour adapter les méthodes constructives.

La période des travaux sera adaptée aux conditions climatiques pour permettre de travailler en dehors des périodes de crue.

Aucun impact particulier n'est à attendre en phase travaux.

IMPACTS ET MESURES EN PHASE EXPLOITATION

Le projet prévu aura des fondations de type lignes d'appui constituées par des micropieux. Ces fondations permettront d'apporter de la stabilité à l'ouvrage malgré un éventuel retrait ou gonflement du sol. Les micropieux apporteront de la résistance à l'ouvrage contre les charges de compression qui seront soumis sur l'aqueduc lors des passages des trains.

3.3. Milieu humain

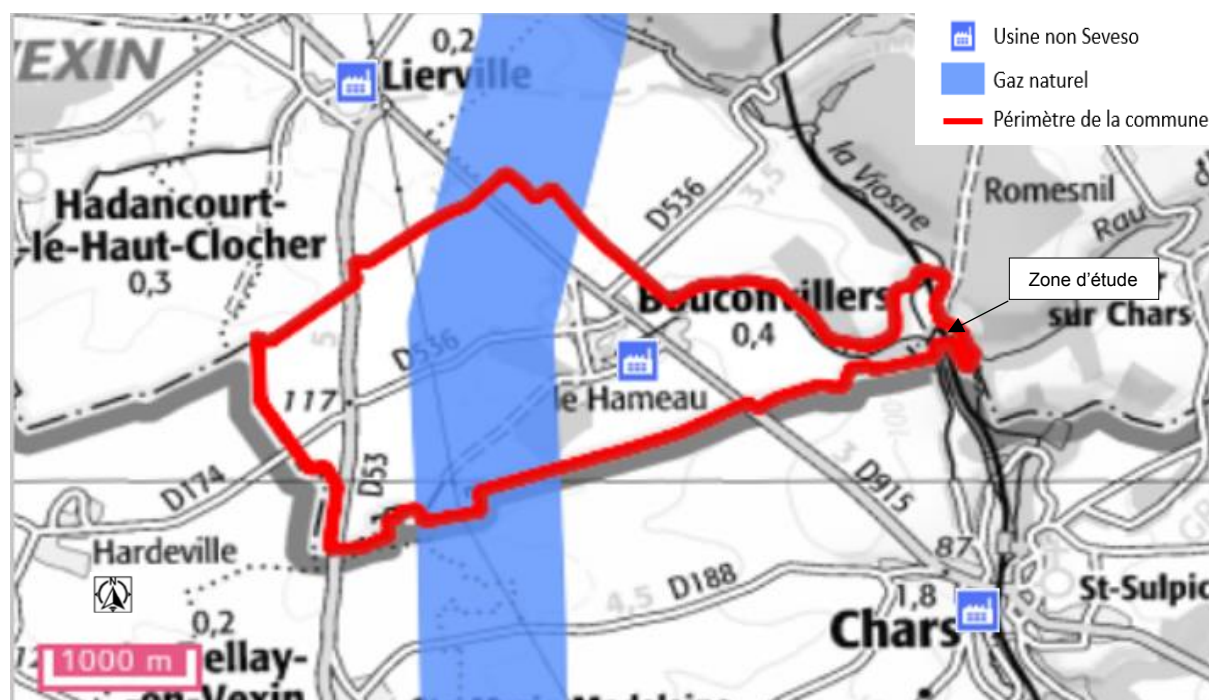
3.3.1. Transport de matières dangereuses et ICPE

Une canalisation de matière dangereuse qui achemine du gaz naturel est présente au sein de la commune de Bouconvillers.

Également, des installations industrielles ayant des effets sur l'environnement qui sont réglementées sous l'appellation « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement » (ICPE) sont présentes au sein de la commune.

Toutefois, ces installations ainsi que la canalisation de gaz naturel sont localisées en dehors du périmètre d'étude. Le projet n'aura donc pas d'incidences sur ces structures.

Figure 19 : Cartographie de la canalisation de matière dangereuse et des ICPE présentes à Bouconvillers



Source : BRGM

3.4. Nuisances et santé publique

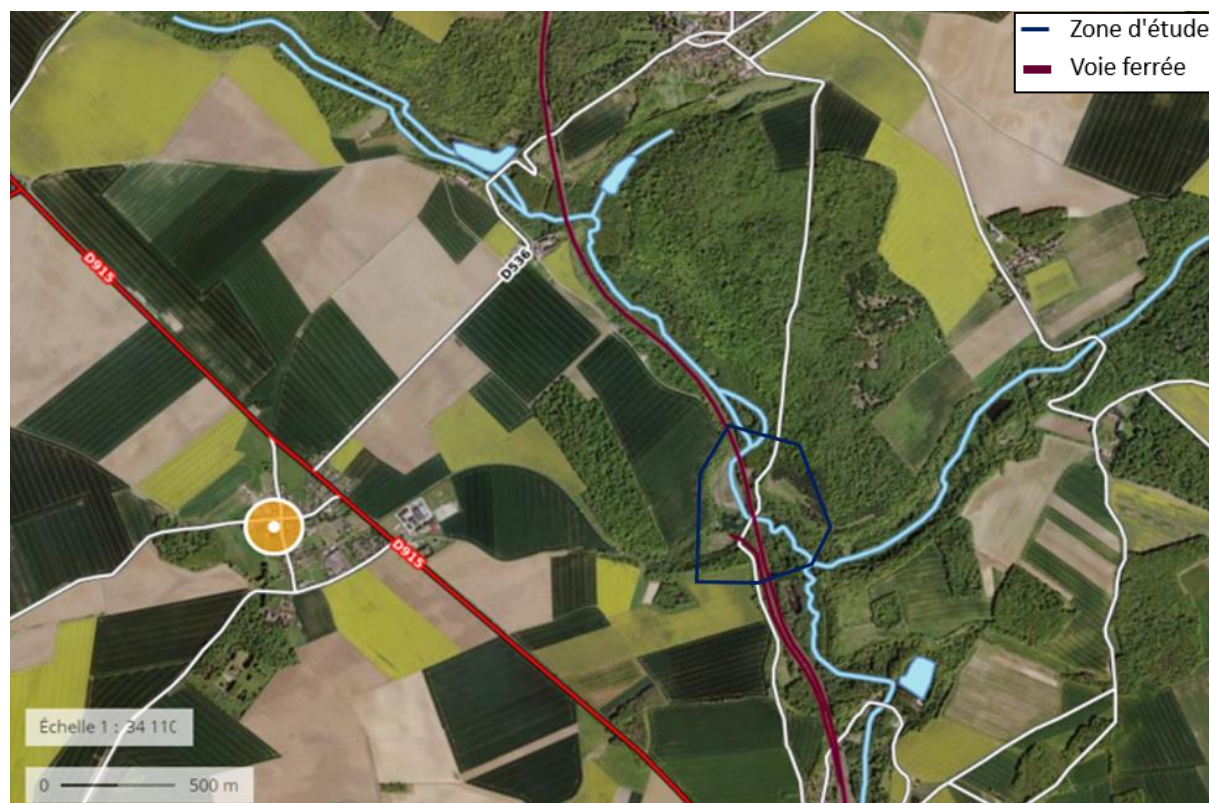
3.4.1. Déplacements

L'aqueduc de Bouconvillers permet à la double voie électrifiée de la ligne de Saint-Denis à Dieppe de franchir le cours d'eau de la Viosne, sur le territoire de la commune de Bouconvillers.

La ligne relie la gare de Saint-Denis, située dans le nord de la proche banlieue parisienne, à la gare de Dieppe, localisée en Seine-Maritime. Cette ligne, mise en service entre les années 1846 et 1873, a une longueur totale de 161 km et constitue la ligne n°330 000 du réseau ferré national. En 2018, la ligne est principalement parcourue par les trains circulant sur le réseau des transports en commun d'Île-de-France (environ 23 trains par jour) qui peuvent atteindre une vitesse de pointe à hauteur de 120 km/h. La ligne est également empruntée par des trains de type FRET et HLP.

Dans le secteur de Bouconvillers, la ligne de Saint-Denis à Dieppe ne fait pas l'objet d'un classement d'émission sonore. La réalisation du nouvel aqueduc n'entraînera pas d'impact important sur l'utilisation de la ligne. Toutefois, il sera occasionné une interruption totale des circulations (ITC) en période de nuit sur la durée d'une semaine et également une ITC de 54 h prévue sur la durée d'un week-end, afin de procéder à la mise en place de l'ouvrage.

Figure 20 : Localisation de la voie ferrée traversant l'aqueduc de Bouconvillers



Source : Géoportail

IMPACTS ET MESURES EN PHASE CHANTIER

Une ITC est prévue sur un week-end, le trafic des trains restera inchangé pour le reste des travaux.

IMPACTS ET MESURES EN PHASE EXPLOITATION

L'impact du projet sera positif en phase exploitation, il permettra de sécuriser la ligne et de s'affranchir de tout risque d'effondrement. L'exploitation de la ligne pourra être maintenue.

4. Effets cumulés avec les autres projets

Le périmètre d'étude du projet de remplacement de l'aqueduc de Bouconvillers n'est pas localisé à proximité d'un autre périmètre d'étude de projet d'aménagements. Ainsi, aucun impact cumulé est identifié.

Les avis émis sur des projets par la DREAL de l'Oise ont été examinés.



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN